



Qui doit payer la baignoire et les frais que sa engendre?

Par **Tintinckus**, le **08/05/2021** à **04:58**

Bonjour. Je suis actuellement locataire dans un appartement.

Mon copain et moi avons un soucis depuis bientôt deux semaines. Il y avait un trou dans notre baignoire rebouché par une resine.

Notre propriétaire essaie de faire la taupe et donc de nous faire tout payer nouvelle baignoire et faïence autour de la baignoire car elle estime que ce trou n'a jamais existé , alors qu'à l'état des lieu celui-ci a été mentionné mais pas explicitement écrit car elle estimait que sa ne poserait pas de problème. Sur l'état des lieux il y a bien écrit « 1ou 2 » en parlant de trou car il y'en un autre. L'ayant vu nous lui avons dit et elle essaie de nous faire croire qu'elle avait écrit 1cm2. Sauf que sa se voit vraiment bien que c'est un u .. Et nous a renvoyé son état des lieux où c'est écrit là vraiment bien 1cm2 nous ne savons pas quoi faire car nous estimons que ce n'est pas à nous de racheter tout ça et il y en a pour minimum 1000€..